



INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Challenge d'hiver 2025
Golfe de Fos-sur-Mer
Centre Fosséen de Voile
Grade 5B

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au RDC du CFV; ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://www.cfosvoile.org/>
- 3.2 Le PC course est situé au CFV, par tel 0442053290 ou par mail contact@cfosvoile.org
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.
- 3.4 Système de contrôle : tout bateau ayant l'intention de prendre le départ doit déposer au comité de course une feuille de partance comportant le nombre et les noms des membres de l'équipage embarqué. Cette fiche peut être envoyée par mail.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'extrémité de la digue EST du port de plaisance Claude Rossi de Fos sur mer.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 1 minute après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses
Voir Avis de course
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement pour chaque jour de course est 10h30 le dimanche et 14h00 le samedi.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

- 7. PAVILLONS DE CLASSE**
Les pavillons de classe OSIRIS
Séries A.B.C : pavillon B.
Séries D E F pavillon D.
Séries R & L pavillon R2
- 8. ZONES DE COURSE**
L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.
- 9. LES PARCOURS**
9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS.
9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer.
- 10. MARQUES**
10.1 Les marques sont des cylindres de couleurs bleue et jaune, sauf les marques de dégagement qui sont de couleur bleue/blanche.
- 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**
Non applicable
- 12. LE DEPART**
12.1 La ligne de départ sera entre le mât de pavillons situé à l'extrémité de la digue EST et la bouée n°1
12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**
Non Applicable
- 14. L'ARRIVEE**
14.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât de pavillons situé à l'extrémité de la digue EST et la bouée n°1
En cas de réduction de parcours l'arrivée se fera dans le sens du parcours au moment de la réduction entre le mât de pavillons situé à l'extrémité de la digue EST et la bouée n°1 ou entre une bouée et le bateau arborant le pavillon S.
14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.
- 15. SYSTEME DE PENALITE**
Pénalité de rotation de 2 tours pour infraction à une règle du chapitre 2
Pénalité de rotation de 1 tour pour infraction à la règle 31 (toucher une marque)
Pénalité en points pour une infraction à une règle autre que celles du chapitre 2 et à la règle 31
Rappel individuel : non réparé pénalité de 50 % en points
- 16. TEMPS CIBLE, HEURE LIMITE ET TEMPS LIMITES**
16.1 Pas de temps cible
16.2 Heure limite : 17h30 et 17h00 du 15 Novembre au 15 Janvier inclus
16.3 Temps limite pour finir la course après le premier de la série : 30 minutes si plus tardive que l'heure limite. Ces bateaux (ayant effectué le parcours et fini) seront classés DNF
Temps limite pour finir la course : heure limite. En cas d'arrivée du premier de la série moins de 30 minutes avant la fermeture de la ligne, le temps limite sera rallongé de 30 minutes.
- 17. DEMANDES D'INSTRUCTION**
17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau ait fini la course du jour.

- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au premier étage du CFV.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au 1^{er} étage du CFV. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Système de calcul des temps
Système choisi pour le calcul du temps compensé :
Parcours côtier : temps/distance ;
Parcours banane : temps/temps ou temps/distance
Détermination des séries :
Les séries seront constituées en fonction du nombre de participants par classe.
Des regroupements de classes pourront être effectué pour obtenir des séries homogènes
Cas des bateaux expérimentaux classés dans la classe concernée :
Les bateaux en X seront classés suivant les règles OSIRIS
- 18.2 Système de classement en points
Classement des challenges AUTOMNE 2024 et HIVER 2025 :
Pour chacun de ces challenges sera établi un classement par série ; il sera pris en compte le nombre de régates courues moins la plus mauvaise à partir de 4 régates courues.
Classement du Trophée du Golfe de Fos, challenges Automne et Hiver.
Pour le classement général toutes série désignant le vainqueur du trophée du Golfe de Fos seront prises en compte toutes les régates courues :
Moins la plus mauvaise à partir de 7 régates courues,
Moins les 2 plus mauvaises à partir de 10 régates courues.
Les régates prises en compte répondent aux critères suivants :
Régates courues sur le même parcours et même distance pour toutes les séries.
En cas de réduction pour une ou plusieurs séries, le temps pris en compte pour le classement du trophée sera celui du passage de tous les bateaux lors de la réduction. Si pour des raisons matérielles ces temps n'ont pu être relevé cette régata ne sera pas prise en compte.
Régates validées pour toutes les séries :
à savoir qu'un bateau au moins termine avant l'heure limite

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 Pas d'émargement
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 72

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

Non Applicable

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 2 heures avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels ne sont pas identifiés

23. ACCOMPAGNATEURS

Non applicable

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus doivent être conservés à bord des bateaux et déposés à terre dans les poubelles au retour à terre.

25 EMPLACEMENTS

Non applicable

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Non applicable

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Non applicable

28. PRIX

Des prix seront décernés pour les 3 premiers de chaque série.

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : KOETZEL Sylvie

Président-e du jury : ROHART Philippe

ANNEXE ZONES DE COURSE

POSITION DES BOUEES CHALLENGE GOLFE DE FOS

BOUEE 1

43°25'29"N 4°56'35"E

BOUEE DO

43°25'30"N 4°56'02"E

BOUEE DE

43°25'29"N 4°57'08"E

BOUEE 2

43°25'18"N 4°54'48"E

BOUEE 3

43°24'51"N 4°56'58"E

BOUEE 4

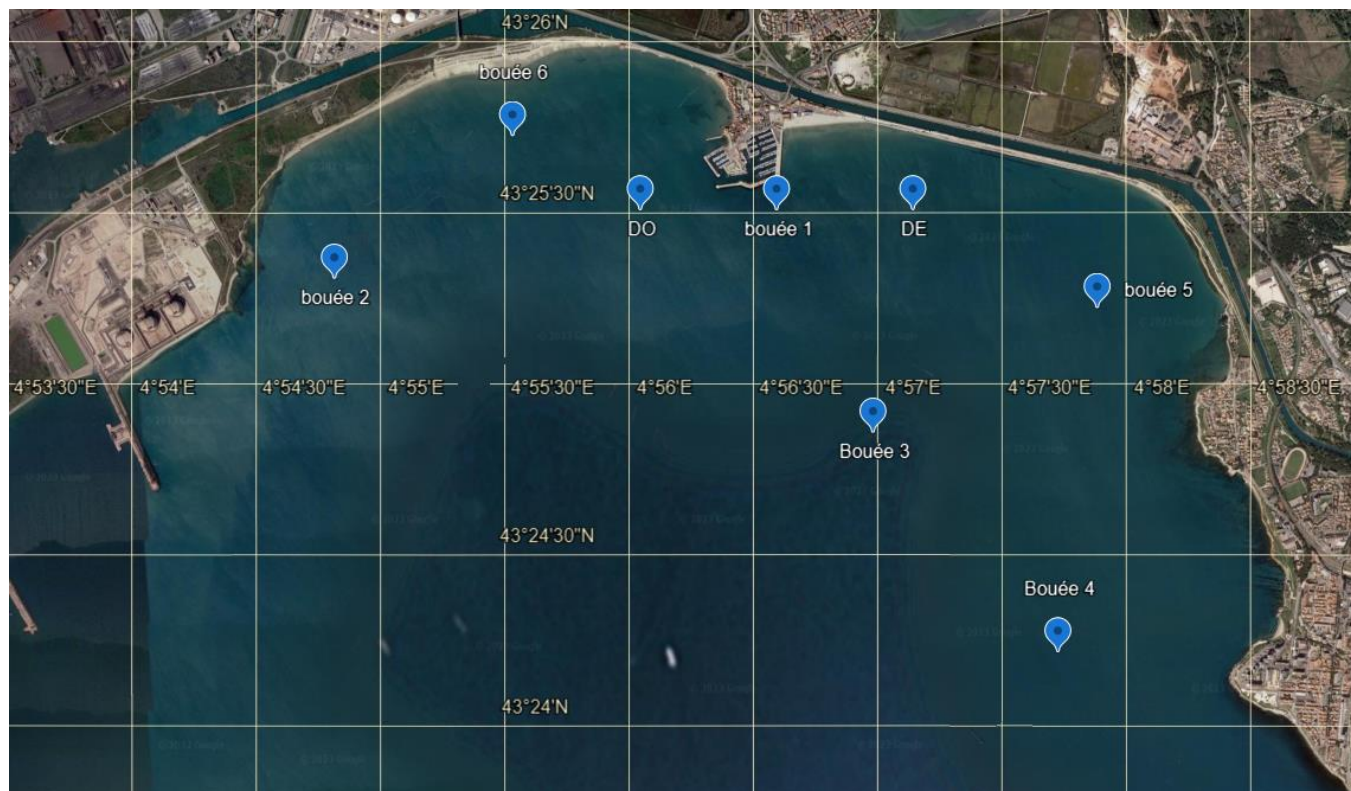
43°24'12"N 4°57'43"E

BOUEE 5

43°25'12"N 4°57'53"E

BOUEE 6

43°25'42"N 4°55'32"E



La position des bouées est donnée à titre indicatif, un décalage des bouées ne sera pas un motif de réparation.

ANNEXE PARCOURS

Voir document « parcours challenge habitables 2024 »